

L'inflation des vols... : Une cause importante du sentiment d'insécurité

Autor(en): **Weck, Hervé de**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **146 (2001)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'inflation des vols...

Une cause importante du sentiment d'insécurité

Selon Jean-François Geyraud et David Sénat¹, la police et la gendarmerie françaises, en 1999, ont enregistré 3 567 864 crimes et délits connus, dont 2 252 528 vols et recels. Le vol, c'est donc l'essentiel d'une criminalité de masse en croissance exponentielle. De 1950 à 1999, les vols et recels connus, toutes catégories confondues, sont passés en France de 187 496 à 2 252 528, soit une augmentation de 1 101%! La Suisse n'échappe pas au phénomène...

■ Col Hervé de Weck

La montée du sentiment d'insécurité ne peut se comprendre qu'à travers l'énormité du nombre des vols. En France, les vols avec violence ont augmenté de 50% de 1988 à 1990, tandis que se multiplient les vols ordinaires, dont la médiocrité n'a d'égale que la lâcheté. L'effet de masse ne doit pas dissimuler le caractère souvent organisé et professionnel du vol contemporain, qui est devenu une façon de vivre. On assiste même à la résurgence à grande échelle de certaines de ses formes les plus archaïques telles la piraterie. La prolifération des vols constitue une des caractéristiques du XX^e siècle!

Le dissident Varlam Chalamov, dans *Essais sur le monde du crime*, critique vertement les romanciers et les réalisateurs qui, par ignorance et préjugé politique, magnifient les voleurs, entretenant dans le public une idée complètement

fausse d'un univers abject et répugnant qui n'a rien d'humain. Malgré le poids des faits, cette vision romantique fait passer tout autre discours sur le sujet du vol comme "politiquement incorrect".

Les statistiques des crimes connus ne sont en réalité que la partie émergée de «l'iceberg». Les techniques de sondages (enquêtes de victimation), développées par la criminologie, permettent d'évaluer le volume du «chiffre noir» du crime. Les statistiques officielles sous-estiment fortement la «fièvre du malade», car elles ignorent un vol sur deux. En effet, beaucoup de victimes ne portent pas plainte, car elles ne sont pas assurées et elles savent très bien qu'une telle démarche ne sert à rien. Le coupable ne sera jamais découvert! En 1999, le taux d'élucidation, en France, était de 30% pour les vols à main armée, de 43% pour les attaques contre les banques et les convoyeurs de fonds, de 3% pour les vols à la tire, 5%

pour les vols à la roulotte et 9% pour les cambriolages.

«*De facto*, le vol est quasiment dépénalisé en France, puisqu'il n'est presque plus réprimé. Il y a, depuis cinquante ans, une corrélation parfaite entre l'explosion des vols et l'inefficacité grandissante du système judiciaire. (...) Au laxisme de l'Etat répond le dynamisme des voleurs et inversement. Totalement asphyxiés, les organes de répression font du vol une des activités criminelles les moins risquées. (...) Cette dépénalisation s'est évidemment réalisée clandestinement sans que les électeurs aient pu donner leur avis sur le sujet.»

Le vocabulaire officiel traduit bien la désinvolture de ceux qui évoquent avec légèreté la «petite délinquance» et les «incivilités», oubliant la réalité et sous-entendant que tout cela n'est pas si grave.

H. W.

¹ Le vol. Paris, Presses universitaires de France, 2001 (Collection « Que sais-je ? »).